

Compte rendu de la séance du 27 janvier 2020

Présents : Daniel Bancel, Michel Certhoux, Yves Segond, Anne Lompech, Violaine Debelle, Erwan Leconte.

Représenté : Christian MATHIEU par Daniel BANCEL

Excusés : Caroline Yousef Salvin, Marie Odile Kleitz

Absent : Sébastien Ménard.

Secrétaire de séance : Erwan Leconte

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité

Ordre du jour:

- Approbation des statuts du syndicat mixte ouvert - Agence de Gestion et Développement Informatique (AGEDI)
- Bail avec TDF pour l'occupation de la parcelle B800
- Participation au voyage scolaire de l'école de Marcihac
- Questions diverses

Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert "Agence de GEstion et Développement Informatique " (A.GE.D.I)

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,

- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.G.E.D.I.

Bail avec TDF pour l'occupation de la parcelle B800

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de la société tdf relative à la perennisation de l'occupation de la parcelle B800 soit par la signature d'une nouvelle convention de location, soit par l'achat de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, opte à l'unanimité pour une nouvelle convention.

Monsieur le Maire doit prendre contact avec le responsable pour une éventuelle négociation.

Participation au voyage scolaire de l'école de Marcihac

Les communes sont sollicitées pour le financement du voyage scolaire à Paris des élèves de l'école de Marcihac, à hauteur de 140€ par enfant.

L'école de Marcihac scolarise trois enfants de Sauliac dont deux sont en garde partagée.

Le maire propose de donner une réponse positive à cette demande de financement et de contribuer pour 280€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte à l'unanimité cette proposition.

La séance est levée à 22h.

Le Maire
Daniel BANCEL